

Paris, le 6 mars 2026

Communiqué de presse

Logement en Europe : le 9 mars, un vote décisif pour remettre la justice sociale au cœur du débat

Le 9 mars 2026, le Parlement européen vote le rapport HOUS sur la crise du logement. Pour EAPN France, ce vote sera un test : l'Union européenne choisira-t-elle de traiter le logement comme un enjeu social majeur ou comme un simple levier économique ? La crise du logement est devenue l'un des principaux moteurs de la pauvreté en Europe. Hausse continue des loyers, raréfaction du logement social, pression spéculative : pour des millions de ménages, se loger dignement devient hors de portée. La Commission européenne a lancé un European Affordable Housing Plan. L'initiative est bienvenue. Mais sans garanties sociales fortes, elle risque de manquer sa cible.

Un rapport encore trop centré sur l'offre et les investisseurs

Le rapport HOUS reconnaît la gravité de la situation. C'est un signal politique important. Mais le texte reste principalement orienté vers l'augmentation de l'offre et la mobilisation d'investissements privés, via la simplification des procédures.

Or, produire plus ne suffit pas. Sans conditionnalités sociales claires, les financements européens peuvent alimenter des modèles lucratifs, sans sécuriser durablement l'accès au logement pour les ménages à revenus modestes.

Sans-abrisme : l'angle mort européen

Au moins 1,2 million de personnes sont sans domicile en Europe. Le sans-abrisme ne peut être traité comme une conséquence secondaire du marché immobilier. Il doit devenir une priorité politique européenne. Les politiques fondées sur le « Logement d'abord » ont fait leurs preuves. Elles doivent devenir une référence commune.

Ce que nous demandons aux eurodéputé·e·s

À l'approche du vote, EAPN France appelle à :

- **Affirmer que l'accès au logement — ou à une aide au logement — relève d'un droit social reconnu** dans le cadre européen, et que le logement doit être traité comme un droit effectif ;
- **Conditionner strictement les financements européens** (maintien durable dans le parc social ou à loyers maîtrisés, lutte contre la spéculation, évaluation sociale) ;
- **Encadrer la simplification administrative** afin de préserver les garanties environnementales et sociales ;
- **Faire du « Logement d'abord » une orientation européenne** structurante ;
- **Définir un seuil commun d'accessibilité financière** (par exemple 30 % du revenu consacré au logement) ;
- **Reconnaître le logement indigne comme un enjeu majeur** de santé publique.

Le 9 mars, le Parlement européen peut envoyer un signal clair :
celui d'une Europe qui protège les ménages vulnérables et assume que le logement est un pilier concret de la justice sociale.

Contacts presse :

Uniopss/ EAPN France : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Uniopss/ EAPN France : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – cpenot@uniopss.asso.fr

Qui sommes-nous ?

EAPN France est la branche française du *European Anti-Poverty Network*.

Coordonné par l'Uniopss, le réseau rassemble 31 réseaux et 18 associations nationales engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il intervient auprès des institutions européennes et nationales afin que la lutte contre la pauvreté soit au cœur des politiques publiques, avec des objectifs mesurables et des financements sécurisés.

EAPN France agit pour une Europe sociale fondée sur les droits, dotée de moyens à la hauteur des enjeux et construite avec la participation des personnes concernées.